



LES DATES A RETENIR

15 JUIN : date limite pour bénéficier de **15% de réduction** sur votre stand et de 10 invitations gratuites

1^{er} SEPTEMBRE : date limite d'inscription

1^{er} et 2 OCTOBRE : 28^e Horizon Vert

Villeneuve sur Lot, le 14 avril 2016

Chers exposants,

Le 28^e Horizon Vert, se tiendra au Parc des Expositions de Villeneuve sur Lot **les 1^{er} et 2 octobre 2016**.

Nous avons entrepris depuis 2013 un travail de redynamisation de la manifestation pour que plus de visiteurs viennent à votre rencontre et pour que plus d'exposants et de diversité dans les produits soient proposés.

Nos efforts et l'enthousiasme que nous mettons à faire évoluer ce rendez-vous annuel sont récompensés puisque depuis 3 années nous constatons une stabilisation du nombre de participants puis une hausse.

Nouveautés 2016 :

- Le nouveau régime fiscal de l'association permet que votre facture soit à la baisse
- Le fil rouge du 28^e Horizon Vert sera « la biodiversité »
- A l'extérieur, une continuité dans la disposition des stands sera mise en place pour que les visiteurs passent devant chacun d'eux
- Le forum des associations militantes sera installé en bas du hall, proche de l'espace commercial

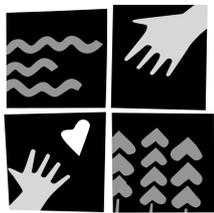
Points importants :

- Maintien du prix d'entrée à 2.50€ et de la gratuité pour les moins de 20 ans
- Site Internet à votre disposition pour présenter votre activité et accueillir un lien vers votre site
- Les nouveaux exposants* (sauf au forum associatif) peuvent bénéficier d'1m **gratuit** (case à cocher)
- Pour une réservation en extérieur d'un métrage au moins équivalent au métrage payé en 2015, vous pourrez bénéficier d'1m en plus **gratuit**, comme l'an dernier (case à cocher)
- Cette année nous donnerons toujours plus de place pour les animations festives
- A l'intérieur, les stands ne seront pas cloisonnés, le placement se fera au mètre linéaire avec la possibilité de louer des grilles métalliques (2 tailles de grilles) (voir modalités article 6 du règlement intérieur)
- L'attribution des emplacements ne se fera qu'après réception du dossier complet. N'hésitez pas à formuler vos souhaits, nous ferons le maximum pour vous satisfaire
- Les exposants de l'espace restauration devront utiliser exclusivement de la vaisselle réutilisable
- Les dossiers présentés après le 1^{er} septembre 2015 ne seront pas acceptés
- Seuls les exposants ayant demandé une alimentation électrique (1kw maximum, sauf les restaurateurs) en disposeront
- Seules les lampes à économie d'énergie seront acceptées (fluocompacte ou lampe à led)
- Pensez à la décoration de votre stand. En intérieur, les matériaux utilisés devront être ignifugés
- Sont exclues toutes prestations à caractère médical ou paramédical

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

En attendant de vous accueillir, recevez nos salutations écologiques.

Pour l'association,
Carina Rijshouwer et Marc Sève, co-présidents



horizon·vert

Association Horizon Vert

46 rue de la Convention - 47300 Villeneuve/Lot

Tel : 05 53 40 10 10

E-mail : horizonvert@wanadoo.fr

Site internet:www.horizonvert.org

RESERVE A L'ORGANISATION		
Inv G		N° dossier
planche		ordre arrivée
elec		catégorie
vaiiss		
pub		grille

Fiche de demande d'inscription

28^e Horizon Vert - 1 et 2 octobre 2016

Je souhaite participer à la 28^e édition HORIZON VERT à Villeneuve/Lot : oui non

Si oui :

- 1** - en exposant mes produits ou services **2** - en animant un atelier ou démonstration lié à mon activité*
3 - en étant annonceur sur un/des supports de communication *à titre gratuit

Si non :

je souhaite être recontacté l'année prochaine (le signaler par courriel ou par courrier) oui non

1 – Réservation du stand : remplir le recto (page 2) et le verso (page 3) de cette feuille et fournir les documents demandés (page 4).

2 – Atelier ou démonstration : proposition à formuler avant le 1 juin. description*:

* l'association vous communiquera avant le 1^{er} juillet si votre proposition est retenue

3 – Annonce sur un ou des supports de communication : remplir la fiche jointe «Votre espace publicitaire» et la joindre à votre demande de réservation de stand. Voir sur la fiche la date limite de réservation suivant le support.

Merci de compléter les informations suivantes de manière bien lisible :

Raison sociale :		
Prénom et nom du responsable :		
N° Siret :		
Nom de votre compagnie d'assurance responsabilité civil :		
Adresse postale :		
Téléphone :		Courriel :
Site internet :		
liste exhaustive des produits ou services exposés et descriptif de leurs caractéristiques (joindre toute documentation utile). Si nécessaire compléter sur feuille annexe : les produits non mentionnés ne pourront être vendus ou exposés sur le stand.	Label	Pays d'origine

➤ Je souhaite recevoir des documents de communication pour en distribuer dans mes réseaux oui non
 quelle quantité : affiches/ programmes

➤ Je souhaite recevoir une planche d'invitations pour mes clients, à imprimer par mes soins sur papier blanc, Elles seront collectées à la fin de la manifestation et facturées 2.50€ttc oui non

➤ Je souhaite que ma structure et mon activité soient présentés sur le site Internet de l'association Horizon Vert. Je joins à mon dossier d'inscription ou j'envoie par mail à horizonvert@wanadoo.fr, avant le 1^{er} septembre, un texte de 50 mots maximum (nom, coordonnées, descriptif) oui non

Tarification et réservation des stands

28^e HORIZON VERT - 1 et 2 octobre 2016

- Je m'inscris pour la 1^{ère} * fois** à Horizon Vert, je souhaite bénéficier d'1 mètre en plus gratuitement
- Je souhaite bénéficier d'1 m en plus car je m'inscris en extérieur et je réserve un métrage au moins équivalent à ma réservation de 2015

Attention ! nouveau cette année, les tarifs sont TTC

mon choix de stand ↓ ma catégorie	Espace intérieur profondeur 3m				Espace extérieur profondeur 2,5m				Total
	prix au ml		majoration		prix au ml		majoration		
	nbre de m	Couloir	nbre	par angle	nbre de m	Couloir	nbre	par angle	
1 Agriculteur Producteur		51 €		103 €		32 €		32 €	
	petite restauration et boissons à consommer sur place	94 €		188 €		55 €		55 €	
2 Artisan		75 €		151 €		47 €		47 €	
3 Espace restauration	nourriture et boissons à consommer à l'espace restauration et en nocturne	/		/		/		/	
	électricité 3kw (1) uniquement à l'espace restauration		69 €	/		/		/	
4 Association militante (au forum associatif, table 2m + 2 chaises)	sans vente de produit		54 €		88 €	/		/	
	avec vente de produit	/		/		/		/	
5 Autre structure Activité de Bien-être		109 €		218 €		67 €		67 €	
SOUS TOTAL A (location de stand) ----->									
<input type="checkbox"/> Remise de 15% sur la location du stand + 10 invitations gratuites si envoi du dossier complet avant le 15 juin 2015 (cachet de la poste faisant foi)									
SOUS TOTAL B (sous total A - réduction éventuelle) ----->									
mes besoins en fournitures						Prix à l'unité	Nbr	Total	
<input type="checkbox"/> Lot 100 poches marché :						2,50 €			
<input type="checkbox"/> Lot 10 sacs à anses kraft :						3,20 €			
<input type="checkbox"/> Location de grille 3,50m x 2,50m (lxht) :						23 €			
<input type="checkbox"/> Location grille 2m x 2m (l x ht) :						17 €			
<input type="checkbox"/> Electricité maximum 1Kw :						23 €	1		
SOUS TOTAL C (fournitures) ----->									
TOTAL à REGLER (B + C) ----->									
Je peux régler en 2 chèques						Chèque 1 - Arrhes 50 % encaissable au 15 juillet 2016			
						Chèque 2 - Solde 50 % encaissable au 4 octobre 2016			

(1) Pour une puissance supérieure ou inférieure à 3 kw, demandez un devis

- Je m'engage à respecter le règlement intérieur d' Horizon Vert 2016 (document ci-joint)
- Pour valider ma demande j'envoie la fiche de demande d'inscription accompagnée des documents demandés (voir la page "conditions d'admission") de mon règlement (chèque(s) libellé(s) à l'ordre de Association Horizon Vert
- J'adhère à l' association Horizon Vert (facultatif) (voir bulletin d'adhésion joint)

Fait à :

Signature et cachet:

Le :

> Les tables , chaises, parasol, etc ... ne sont pas fournis (sauf table et chaises au forum associatif). Pour ceux qui prennent l'électricité, pensez à apporter rallonges et adaptateur (prise P17)

** Je m'inscris pour la 1^{ère} fois : primo participant ou n'ayant pas exposé à Horizon Vert depuis 2010 inclus

Conditions d'admission au 28^e Horizon Vert des 1 et 2 octobre 2016 et liste des documents à fournir

CATEGORIES	PRODUITS	CONDITIONS D'ADMISSION	DOCUMENTS à FOURNIR
Toutes les catégories			<input type="checkbox"/> fiche de demande d'inscription complétée recto/verso <input type="checkbox"/> 2 chèques (acompte et solde) <input type="checkbox"/> vos commandes et leurs règlements (vaisselle, pub.) <input type="checkbox"/> Charte d'engagement signée <input type="checkbox"/> relevé de situation MSA 2015 pour les agriculteurs <input type="checkbox"/> extrait 2016 d'inscription au répertoire des Métiers pour les artisans <input type="checkbox"/> extrait Kbis récent pour toutes les autres entreprises
Producteurs	Production alimentaire	Certification de conformité au mode de production biologique	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Production non alimentaire	Produits issus de productions certifiées en conformité au mode de production biologique	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés <input type="checkbox"/> liste des composants du produit
Artisans/revendeurs	Produits alimentaires	Certification de conformité au mode de production biologique	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Cosmétiques/produits d'entretien	Ne sont acceptés que les cosmétiques et produits d'entretien avec les certificats : Ecocert, Cosmébio, Nature et Progrès	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité ou figure la liste des produits certifiés
	Produits fabriqués avec des matières premières naturelles	Les matières premières certifiables doivent l'être.	<input type="checkbox"/> liste des composants du produit <input type="checkbox"/> certificat des produits certifiables
	Commerce équitable	Adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour d'autres organismes nous consulter)	<input type="checkbox"/> attestation d'adhésion à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter)
	Livres	Le contenu des livres doit être en lien avec l'écologie. Les livres et éditions ésotériques ne sont pas acceptés	<input type="checkbox"/> liste des livres proposés
	Energies	Parmi les énergies, seules les énergies renouvelables peuvent être proposées Sont refusés : > Les équipements ou solutions de production d'énergie dont la principale source énergétique est fossile, même si leurs performances sont supérieures aux solutions courantes. > Les systèmes de chauffage fonctionnant à l'électricité y compris les pompes à chaleur (seuls sont tolérés les appoints électriques pour les chauffe eau solaires)	<input type="checkbox"/> descriptif des équipements proposés
	Eco-habitat	De l'éco-habitat, sont acceptés les exposants proposant : > L'utilisation de matériaux naturels de décoration, de construction et d'isolation dont le cycle de vie (fabrication, transport et recyclage) est compatible avec la gestion responsable de l'environnement, de l'énergie et de la santé > Des solutions permettant une économie d'eau potable et d'irrigation, solution de récupération et de recyclage de l'eau domestique et pluviale, toilettes sèches; les dispositifs proposés doivent être économes en énergie et exempts de traitement chimique > Des solutions cohérentes pour des constructions basse énergie, l'intégration des solutions d'énergies renouvelables, l'isolation des bâtiments existants avec les matériaux répondant aux critères du premier point de ce paragraphe.	<input type="checkbox"/> descriptif des équipements proposés
Associations		Associations oeuvrant dans le domaine de la protection de l'environnement, de l'éducation à l'écocitoyenneté, du développement des énergies renouvelables et de l'éco-habitat, de la dignité de l'homme et du tissu rural vivant. Les associations proposant à la revente des produits ne seront acceptées que si elles ou leurs fournisseurs adhèrent à la Plate Forme du Commerce Equitable (pour les autres organismes certificateurs nous consulter) Tout produit alimentaire proposé devra être certifié conforme au mode de production AB	<input type="checkbox"/> statuts de l'association <input type="checkbox"/> liste de tout produit présenté <input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité où figure la liste des produits certifiés <input type="checkbox"/> attestation d'adhésion à la Plate Forme du commerce Equitable (pour les autres organismes nous consulter)
Restaurateurs		Certification de conformité au mode de production biologique des boissons et de tous les produits entrant dans la composition des plats. Utilisation exclusive de vaisselle réutilisable pour la restauration Utilisation de vaisselle compostable autorisée au marché pour la « petite restauration »	<input type="checkbox"/> certificat de conformité en cours de validité des boissons et de tous les produits entrant dans la composition des plats <input type="checkbox"/> attestation de compostabilité de la vaisselle

Règlement Intérieur du 28^e Horizon Vert 1 & 2 octobre 2016 au Parc des Expositions de Villeneuve sur Lot

PREAMBULE : Cette manifestation est organisé dans le but de promouvoir un mode de vie plus sain, plus équilibré, non polluant, économe en énergie et en matières premières.

LES PRODUITS, MATÉRIELS, SERVICES ET IDÉES PROPOSES DEVRONT CORRESPONDRE A CES OBJECTIFS.

I - INSCRIPTIONS

Art. 1- La demande d'inscription devra être accompagnée de la liste exhaustive des produits, matériels et services exposés ou vendus, d'un descriptif de leurs caractéristiques, du montant de la location du stand (2 chèques) et de la charte du salon signée.

Chacun devra fournir une copie des imprimés demandés, correspondant à son statut et à sa situation.

A défaut, le comité se réserve le droit d'annuler l'inscription ou d'appliquer le tarif qui lui semble le plus juste.

Art. 2- Les demandes d'admission doivent être adressées, au plus tard le 1^{er} septembre, au secrétariat. Seuls les dossiers de demande complets seront pris en considération.

Elles seront examinées par le Comité qui se réserve le droit d'accepter ou de refuser les dossiers après étude. Cette décision sera notifiée aux intéressés et en cas de refus, les arrhes seront remboursées.

Art. 3- Le Comité se réserve le droit de limiter le nombre des exposants dans chaque catégorie d'activité.

Art. 4- L'admission ne sera définitive qu'après délivrance de notre facture et règlement complet de son montant dans les délais prévus sur la fiche d'inscription.

Art. 5- En cas de désistement, au moins 15 jours avant le premier jour de la manifestation, l'association se réserve le droit de garder les arrhes versés, avec un minimum de 20€ pour frais de dossier. Au-delà la totalité des sommes versées pourra être retenue

II - DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES STANDS

Art. 6- Les stands intérieurs sont loués nus. Les exposants ont la possibilité de louer à l'organisation, des grilles métalliques (2mx2m ou 3.50mx2.50m) ou d'apporter leurs propres cloisons aux normes de sécurité.

Les stands seront attribués en priorité aux premiers inscrits s'engageant à être présents pendant toute la durée de la manifestation.

Lorsque tous les stands intérieurs seront loués, les organisateurs se réservent la possibilité de proposer éventuellement des emplacements à l'extérieur du bâtiment.

Art. 7- Les emplacements non couverts situés dans l'enceinte du Parc des Expositions, à l'extérieur du bâtiment et délimités par traçage au sol, ces emplacements seront attribués au mètre linéaire.

A charge pour l'exposant de protéger son matériel contre les intempéries.

III - INSTALLATION DES STANDS

Art. 8- Les stands et emplacements d'exposition seront remis aux exposants la veille de l'ouverture de la manifestation et devront être débarrassés de tous produits et matériels au plus tard 24 h. après la fermeture de la manifestation.

Art. 9- Tout stand ou emplacement laissé vacant à 9h le jour de l'ouverture sera considéré libre, quels que soient les motifs de la défection, le participant défaillant ne pourra prétendre au remboursement ni à quelque indemnité que ce soit.

Art. 10- Les aménagements des stands devront impérativement être terminés le samedi matin à 9h et feront l'objet d'un examen par le Comité. Tout produit ou article jugé indésirable par le Comité devra être retiré sur simple notification des organisateurs.

Le non-respect de cette clause entraînera l'exclusion.

Art. 11- Le dimanche, le ravitaillement en marchandises des stands et emplacements ne pourra s'effectuer que le matin, entre 8 et 9 h.

Art. 12- Circulation et stationnement des véhicules à l'intérieur du Parc.

L'accès des abords du bâtiment (partie haute du Parc) est autorisé uniquement le temps de charger ou décharger les véhicules pendant les horaires suivants :
vendredi de 14 h. à 19 h.
samedi de 7 h. à 9 h
dimanche de 8h à 9h et de 19h à 22 h

Le stationnement sera autorisé uniquement sur les emplacements désignés à cet effet. Le parking ne sera pas gardé et le Comité n'assurera aucune responsabilité en cas de vol ou de détérioration des véhicules ou de leur contenu.

L'accès des véhicules à l'intérieur du bâtiment sera strictement interdit (sur demande et pour les matériaux lourds, un transpalette pourra être prêté).

Art. 13. Tout stand doit être rendu propre en fin de manifestation.

IV - HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Art. 14

Samedi et dimanche de 10 h. à 19 h.

V - OBLIGATIONS DE L'EXPOSANT

Art.15- La surveillance assurée par le Comité en dehors des heures d'ouverture (nuit du vendredi au samedi et du samedi au dimanche), chaque exposant est tenu de protéger son matériel par une bâche par exemple.

Art. 16. Lors de l'installation et de la décoration des stands intérieurs, tous les matériaux utilisés devront être ignifugés.

Art. 17- Tout exposant désirant utiliser des éléments décoratifs dépassant la hauteur des grilles devra en faire la demande, accompagnée de plan, dessin ou photo, et obtenir l'agrément du Comité pour leur installation.

Les sonorisations individuelles ne devront pas gêner par leur puissance les stands voisins. En cas de non-respect de cette règle, le Comité se réserve le droit d'exiger de l'exposant la coupure immédiate de sa sonorisation.

Art. 18- Il est formellement interdit de faire du feu sur les emplacements concédés sans autorisation du Comité qui se réserve le droit d'interdire et de faire enlever toutes marchandises inflammables, dangereuses, insalubres ou dégageant des odeurs désagréables.

Art. 19- Les exposants sont tenus de respecter la délimitation de l'emplacement qui leur est attribué.

Art. 20- Les animations fonctionnant hors des stands et emplacements sont sous la responsabilité du Comité seul habilité à les autoriser.

Art. 21- Le montant des prestations payantes devra être modéré (soin esthétique, massage, ...).

VI - AFFICHAGE DES PRIX

Art. 22- Les exposants s'engagent à respecter la réglementation en vigueur, en particulier les règles concernant l'information et l'affichage des prix, et à afficher leurs certifications en mode d'agriculture biologique.

VII – ASSURANCES

Art. 23- Le Comité d'Organisation souscrit une assurance à responsabilité civile qui le garantit, ainsi que l'ensemble des exposants. Les exposants devront s'assurer contre le vol et les détériorations.

L'organisateur ne saurait être tenu pour responsable des préjudices causés par les produits vendus sur la manifestation.

VIII - CAS DE FORCE MAJEURE

Art. 24- Dans le cas où, pour une raison de force majeure, la manifestation ne pourrait avoir lieu, les exposants s'engagent à ne réclamer aucune indemnité aux organisateurs.

IX - DISTRIBUTION DE TRACTS, ETC.

Art. 25- Les professionnels et associations n'ayant pas qualité d'exposant ne pourront exercer aucune activité dans l'enceinte du Salon, sauf dérogation écrite.

X – EMBALLAGES / DIVERS

Art. 26- Afin de ne pas participer au gaspillage des ressources et à l'aggravation de la pollution, il ne sera admis dans la manifestation que l'utilisation d'emballages compostable (papier, carton, amidon de maïs ...).

Art. 27- Les exposants s'engagent à utiliser uniquement des produits réutilisables ou compostables pour la vente alimentaire à emporter ou à consommer sur place. Les exposants de l'espace restauration s'engagent à utiliser uniquement de la vaisselle réutilisable.

Art. 28- Le matériel de cuisine ne sera ni en aluminium, ni en plastique. Les revêtements antiadhésifs sont interdits ainsi que l'utilisation de fours à micro-ondes.

Charte de l'association Horizon Vert

L'écologie est inscrite dans l'histoire de l'humanité.

"Science qui étudie les rapports entre les êtres vivants et le milieu où ils vivent" (HAECKEL 1866), et partant d'une approche expérimentale, elle aboutit à une *Expression Politique* (c'est à dire relative à l'organisation de la société) et *Philosophique*.

Cette expression est fondée sur des *valeurs de respect et de protection de l'environnement, de responsabilité et cogestion des ressources* naturelles et humaines *préservant l'avenir des générations futures.*

HORIZON VERT se situe dans la ligne de l'écologie humaine qui étudie, dans une perspective globale et interactive, des paramètres qui agissent et interagissent sur l'homme.

HORIZON VERT accepte la modernité avec discernement, souhaite promouvoir la justice sociale, la tolérance et le respect des droits de l'homme, refuse l'exclusion et préconise un contrôle des citoyens sur les évolutions techniques et scientifiques.

HORIZON VERT, par une vision globale des phénomènes observés, cherche à favoriser le partenariat entre hommes libres et solidaires, se reconnaît laïque, s'ouvre à l'universel et propose l'élaboration d'un choix de société dans un lieu de convivialité, de culture et de débats.

HORIZON VERT ne s'inscrit pas dans la démarche d'un écologisme partisan et juge inacceptables les comportements ou organisations sectaires pratiquant le prosélytisme, rejette toute forme de racisme, de xénophobie et d'antisémitisme ainsi que les propositions commerciales quand elles sont source d'exclusion ou d'exploitation.

HORIZON VERT ne se reconnaît pas le droit de censurer quiconque par rapport à ses appartenances philosophiques, politiques ou religieuses, dans la mesure où l'éthique de cette charte est fondamentalement respectée.

Je souhaite soutenir l'action de l'association Horizon Vert, j'adhère :



Bulletin d'adhésion
l'association Horizon Vert
Année 2016

Prénom et nom :

Adresse :

Adresse électronique :

Tel fixe :

portable :

Adhésion de base à partir de 10€ € Date et signature :

Adhésion de soutien à partir de 20€ €

Si vous souhaitez plus d'information vous pouvez contacter l'association :

05 53 40 10 10 - horizonvert@wanadoo.fr

46 rue de la Convention - 47 300 Villeneuve sur Lot

Charte d'engagement de l'Exposant

(Document à renvoyer signé avec votre demande d'inscription)

Horizon Vert 2016

L'écologie recouvre des domaines très variés basés sur le respect de l'environnement mais aussi entre les personnes. La manifestation « Horizon Vert » en présente les différents aspects.

Le choix des exposants de la manifestation « Horizon Vert » tient compte des valeurs de l'écologie :

- la protection de l'environnement,
- le développement soutenable,
- la qualité biologique des produits,
- l'éthique sociale et humaine dans la fabrication et la commercialisation des produits,
- la préférence aux exposants de proximité et aux circuits courts.

Nous vous demandons d'adopter un comportement « écolo » tout au long de la manifestation :

- le respect des autres exposants, des visiteurs, des bénévoles organisateurs du salon,
- la vente **exclusive** de produits issus de l'agriculture biologique pour les produits alimentaires, les huiles essentielles, les huiles végétales, le coton, les compléments alimentaires, les produits cosmétiques, les textiles,
- l'affichage sur le stand des certificats attestant de la conformité au mode de production biologique,
- la vente de produits certifiés pour les autres secteurs (textiles, habitat, commerce équitable,...)
- l'utilisation de la vaisselle réutilisable ou compostable, tous les contenants en plastique sont interdits,
- la gestion des déchets. En effet, le nettoyage est bénévole, il est donc demandé à chacun de laisser le stand aussi propre qu'il l'a trouvé. Vos déchets triés devront obligatoirement être déposés dans les conteneurs de tri sélectif mis à votre disposition à l'extérieur du bâtiment.

Ce coupon d'engagement est à retourner signé avec votre fiche d'inscription.

Coupon Réponse

Exposants Horizon Vert 2016

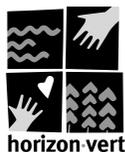
Nom de la structure :

Nom du responsable :

Je m'engage à respecter la Charte de l'association Horizon Vert ainsi que la charte d'engagement de l'exposant du 28^e Horizon Vert,

Fait le :

signature et cachet :



Bon de commande vaisselle compostable - tarif 2016

nom de la structure :

nom du responsable :

mel :

tel :

Dénomination article	Nb d'unités par lot	Prix unitaire du lot en €	Nb de lots	Total en €
Assiette pulpe (1) 23cm	100	12,00		
Assiette pulpe (1) 18cm	100	7,50		
bol (1) 400ml	100	7,50		
Couteau cellulose	100	18,30		
Fourchette cellulose	100	18,30		
Petite cuillère cellulose	100	18,30		
Couteau cellulose	100	6,00		
Fourchette cellulose	100	6,00		
Cuillère cellulose	100	6,00		
Verre boisson froide 2 dl	100	6,80		
Verre boisson froide 3 dl	100	11,30		
Tasse boisson chaude 1dl	100	10,80		
Tasse boisson froide 2dl	100	12,00		
agitateur bois	1000	6,70		
			TOTAL à régler	

(1) résiste au liquide et au four 20mn (200°)

bon à joindre à votre demande d'inscription et accompagné du règlement

(chèque distinct du règlement du stand, libellé à l'ordre de "Association Horizon Vert")

**Pour les restaurateurs,
seule la vaisselle réutilisable pourra être utilisée**

05.53.40.10.10 – horizonvert@wanadoo.fr

Les supports publicitaires à votre disposition

- ✓ programme du 28^e Horizon vert réservation avant le 15 juin
- ✓ site Internet d'Horizon Vert réservation avant le 1^{er} septembre
- ✓ spots radiophoniques réservation avant le 1^{er} septembre

COUPON REPONSE

- Votre raison sociale :
- Le nom du responsable :
- Vos coordonnées
 - adresse :
 - tel :
 - e-mail :
- Votre réservation :
 - Votre encart publicitaire sur les programmes 155€
 - Votre publicité sur le site Internet d'Horizon Vert 55€
 - Votre spot publicitaire (36 passages) sur les ondes de Radio4
(3 espaces disponibles) 180€

TOTAL à régler

- Supports techniques à fournir :
 - par-mail ou sur papier libre pour le texte radiophonique
 - la maquette de votre publicité en format non vectorisé ainsi que les polices correspondantes.

Bon de commande à renvoyer avec votre fiche d'inscription, accompagné du règlement en 2 chèques (si vous le souhaitez) et différents du paiement du stand, libellé à l'ordre de « Association Horizon Vert »